

Les radios associatives veulent changer leur norme

ONDES - Le Syndicat national des radios libres demande l'ajout de la norme DRM+ à celle retenue par l'État pour le déploiement de la radio numérique.

La consultation publique sur la radio numérique s'arrête demain. Et avec elle, les campagnes de lobbying des médias radiodiffusés associatifs. Malgré des différences d'appréciation, radios, syndicats et associations se retrouvent sur un point : la norme choisie par le gouvernement, appelée T-DMB et qui sera disponible sur la bande 3 (fréquences de 174 à 223 MHz), est « inadaptée » pour les radios associatives. C'est ce qu'a rappelé le Syndicat national des radios libres, qui revendique 300 radios adhérentes, en procédant à la mi-juillet à un essai de diffusion sur la bande 1 (47 à 68 MHz) avec une autre norme, le DRM+, depuis la tour Pleyel de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

Mais le syndicat ne jette pas aux orties les choix déjà effectués. « On ne veut pas aller contre la norme choisie par le gouvernement et validée par le CSA, explique David Blanc, chargé de la démonstration pour le SNRL. Juste prouver

que le DRM+ est plus fonctionnel. » Tout d'abord, il permet de s'autodiffuser, forte revendication des associatives : il suffit, comme en FM, d'acheter son émetteur. Mais comme le DRM est un « système libre », les fabricants peuvent produire un « émetteur ou récepteur DRM » pour un coût modique (estimé à « 2 % du coût final de l'appareil »). Le plus ? « On ne paie qu'une fois » : fini les droits de diffusion payés à TDF (environ 30 000 euros par an - NDLR), qui menaçaient de plomber les finances de nombre de petites radios non commerciales.

Sans compter les avancées techniques : la démonstration

du SNRL a prouvé que le DRM+ peut s'utiliser « même dans les zones où la bande FM est saturée » et que la largeur de bande réduite permettait de diffuser non seulement du son, mais aussi des diaporamas, des données interactives (comme avec le T-DMB)... Le tout avec une puissance d'émission inférieure de moitié à un émetteur FM. Une « solution idéale » ? Si le gouvernement adopte un arrêté complétant celui du 3 janvier 2008 sur la numérisation de la radio, intégrant le DAB+ et le DRM+, comme le demande le syndicat ; et que l'ETSI (European Telecommunications Standards Institute, Institut européen des

standards de télécommunication) normalise ce format, condition « sine qua non » à l'intégration « dans les puces de tous les récepteurs vendus en France ».

Si le SNRL déplore que les instances n'aient pas fait « le meilleur choix pour la radio, qui reste le DAB+ » pour la bande 3, il conseille à toutes les radios « qui le peuvent » (en clair, qui ont les ressources financières suffisantes - NDLR), de « rejoindre des multiplexes ». Le DRM+ est une solution complémentaire « pour les radios locales ne pouvant rejoindre des multiplexes », explique le SNRL.

Grégory Marin

LES LOCALES PRIVÉES DE MULTIPLEXES

Trois raisons principales peuvent empêcher les radios locales de rejoindre un multiplexe (association de plusieurs radios pour diffuser via un même émetteur) : le coût, la perte d'indépendance de la diffusion (confiée à TDF ou à un autre opérateur) et l'inadaptation des zones de diffusion aux publics visés. Sur ce point, le SNRL développe : « Les multiplexes en bande 3

ne permettent pas de diffuser sur une seule ville au sein d'une "plaque" multiville. »

Il pointe l'absence de solution de numérisation pour « les radios rurales loin d'un centre urbain ou à cheval sur deux "plaques" » et la difficulté d'ouvrir un multiplexe « pour une seule radio locale rurale ou en zone de montagne ».